



SE VACCINER, SE PROTÉGER

Information hebdomadaire

05 mars 2021

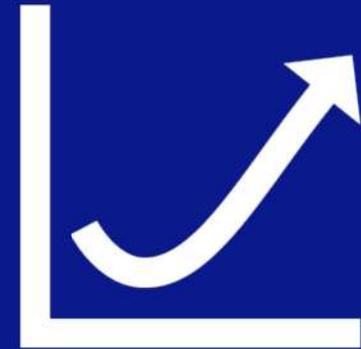


**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE



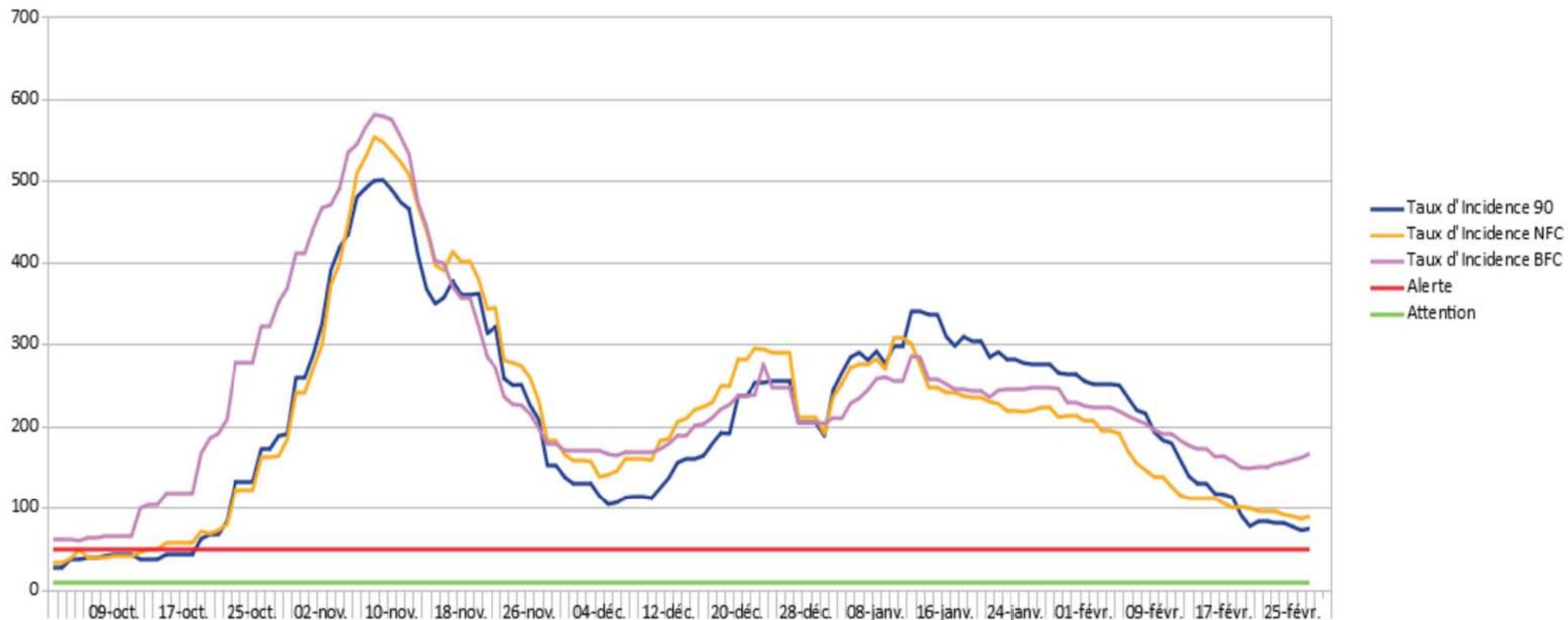
UNE DIMINUTION DE LA CIRCULATION VIRALE

	21 janvier	03 février	11 février	18 février	04 mars
Taux d'incidence	284,7	251,2	179,8	117	79,9
Taux d'incidence + 65 ans	326,8	340,5	261,4	154,8	34,4
Taux de positivité des tests	10,51	8,79	5,09	4,85	3,95

EVOLUTION DU TAUX D'INCIDENCE

TAUX D'INCIDENCE

(graphique réalisé par le SIDPC - données issues des synthèses ARS)





SITUATION DES VARIANTS

2739 tests réalisés cette semaine

83 recherches de variants sur **132** tests positifs
(**60 %** de variant britannique et **5 %** de variant sud africain ou indéfini)



DEPISTAGE EN MILIEU SCOLAIRE

- Déploiement de 300 000 tests salivaires par semaine à compter de mi-mars, prioritairement au sein des écoles maternelles et élémentaires ;
- 287 tests salivaires (tous négatifs) réalisés cette semaine à l'école Victor Hugo (Belfort)
- des dépistages prévus la semaine prochaine au collège Goscinny de Valdoie, ainsi qu'au lycée Follereau de Belfort.
- Afin d'affiner la connaissance épidémiologique du milieu scolaire, détermination par le DSDEN, en lien avec l'ARS, d'un panel d'écoles, de collèges et de lycées, représentatif de la diversité des territoires où seront organisés des tests tous les 15 jours.

LA SITUATION HOSPITALIERE A L'HNFC



PRISE EN CHARGE HOSPITALIERE

Nombre de patients hospitalisés	Nombre de patients en réanimation
64	13

- **HNFC : Fermeture de la 2^o unité COVID**

LE BILAN DE LA VACCINATION





EVOLUTION DE LA VACCINATION DANS LE DEPARTEMENT

Cumul des 1ères injections	Cumul des 2des injections
10 077	6383



Nb Injections
(au 03/03/2021 inclus)
16 460

Au total, 6.4 % de la population de notre département est vaccinée (contre 4% au niveau national).

et 42% des + de 75 ans contre 26 % au national.



EVOLUTION DE LA VACCINATION DANS LE DEPARTEMENT

- Élargissement de la cible vaccinale pour l'AstraZeneca : désormais possible pour les 65/74 ans en présence de comorbidité, et pour les personnes de 75ans et + ;
- 82 médecins généralistes (sur 105) ont commandés des doses d'AstraZeneca pour vacciner dans leurs cabinets.



CONTROLES ET VERBALISATIONS



RENFORCEMENT CONTRÔLE DU COUVRE-FEU

46589 personnes contrôlées
depuis le 1^{er} janvier

(près de 64083 depuis le 29 octobre 2020 –
date du deuxième état d'urgence sanitaire)

730 verbalisations dont 13 en
ERP



LES QUESTIONS FREQUENTES





Les restaurant peuvent-ils accueillir des salariés du BTP ?

OUI sous conditions :

La convention-cadre pour l'ouverture de restaurants pour les salariés du BTP a été signée ce mercredi 3 mars.

Une « convention à durée déterminée de service de restauration collective provisoire » doit être signée entre chaque entreprise et chaque restaurateur permettant aux salariés de cette entreprise de déjeuner dans le restaurant ayant conventionné avec elle.

Les restaurants concernés restent fermés au public et ne peuvent recevoir d'autres consommateurs que les salariés des entreprises avec lesquelles ils ont signé un contrat.

Pour plus d'informations : <https://bit.ly/3sM3o3q>



Les brocantes et vide-greniers sont-ils autorisés sur la voie publique ?

OUI avec respect d'un protocole strict :

- port du masque obligatoire
- mise à disposition de gel hydroalcoolique
- **distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes**
(accueillir un nombre de clients n'excédant pas celui permettant de réserver à chacun une surface de 4m², ce qui peut nécessiter de déterminer un périmètre et d'instaurer un système de comptage)
- **prévenir la constitution de regroupements de plus de 6 personnes**
- interdiction de dégustation sur place
 - respect du couvre-feu



Les conseils municipaux peuvent-ils avoir lieu pendant le couvre-feu ?

OUI

les conseils municipaux et autres assemblées délibérantes locales peuvent se réunir pendant le couvre-feu, sans présence du public. Le déplacement durant les heures de couvre-feu est couvert par le motif professionnel de l'attestation dérogatoire. Les conseils municipaux peuvent être retransmis au public par tout moyen.



Les mariages sont-ils autorisés à plus de 6 personnes?

OUI

les mariages civils sont autorisés dans les mêmes conditions que celles applicables aux cérémonies religieuses (le nombre sera fonction de la capacité de la salle) :

- 2 sièges libres entre chaque personne (ou entre chaque groupe de personnes partageant le même domicile)
- 1 rangée sur 2 laissée inoccupée



Les sorties scolaires sont-elles autorisées ?

OUI

Les sorties scolaires sans hébergement sont autorisées sur le territoire national dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité.

S'agissant de groupes scolaires, ils ne sont pas limités en nombre, mais doivent respecter les protocoles sanitaires de l'éducation nationale (respect des gestes barrière, port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP, hygiène des mains, limitation du brassage...).



Une assemblée générale d'une association ou un club sportif peut-elle se dérouler dans un ERP ?

NON

Sauf si elle est rendue obligatoire par ses statuts et si une organisation à distance de cette réunion n'est pas possible. Elle doit alors avoir lieu en dehors des horaires du couvre-feu et dans le respect d'un protocole sanitaire strict (port du masque, gel hydroalcoolique, 1 siège libres entre chaque personne, pas de moment de convivialité,...)

**Pour plus
d'informations**

[www.gouvernement.fr/info-
coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*